

Rapport de la Commission au Conseil intercommunal

Préavis N° 08/2018

Demande de crédit de CHF 103'000.-- TTC, pour le déplacement du collecteur « Doublage Venoge rive droite, N°74 » sur les Communes d'Ecublens et de Denges

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :
Mmes Sara Speckinger, Chigny
Mélany Blanchard, Morges, Présidente-rapporteur
MM. Alain Golay, Denges
Christophe Cartier, Ecublens
Oscar Gros, Echichens

s'est réunie le mercredi 07 novembre 2018 à 18 heures 30 dans les locaux de l'ERM pour examiner le préavis cité en titre.

MM. Tony Reverchon, Directeur de l'ERM, Salvatore Guarna, membre du Comité de direction et Mme Dominique Mathey, Responsable du réseau des collecteurs et des STREL à l'ERM, étaient présents pour nous accueillir et nous présenter le préavis. Nous les remercions pour leurs explications très complètes et le temps qu'ils nous ont accordés.

Constat et technique

Dans le cadre de la requalification de la Route cantonale n°1 (RC1), étape III, se situant entre la route du Tir Fédéral à Ecublens et la rivière de la Venoge, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) prévoit l'élargissement du pont de la Venoge. Le collecteur actuel d'eaux usées ERM ne peut pas être conservé et doit être déplacé.

Les travaux faisant l'objet du préavis visent à déplacer le collecteur et à l'intégrer sous la nouvelle partie du pont. Il s'agit d'une exigence des Monuments et Sites, afin que le collecteur ne soit pas visible. Le tuyau sera placé dans un fourreau isolé, cela le protège du gel et donne la possibilité de le remplacer, si nécessaire, à long terme. Trois nouvelles chambres d'accès doivent également être construites pour remplacer celles se trouvant sur le pont actuellement.

Ces travaux ayant été acceptés par le Canton, ils seront planifiés entre 2019 et 2020.

Coût des travaux et financement

La totalité du coût des travaux, après déduction des 15% de participation de l'ERM, est à la seule charge de la commune d'Ecublens, montant qui sera réglé en une seule fois dès le décompte final établi.

M. Cartier d'Ecublens demande si une part de ce que verse Saint-Sulpice à l'ERM ne pourrait pas être prise en